

# Séance du 29 juillet 2020

20 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le vingt juillet deux mil vingt.

~~~~~

**La séance a été publique**

~~~~~

**Présents** : Mesdames Gaëlle BERNARD, Jacqueline BURNAT, Charlotte COQUEREL, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Pierre BARASCOU, Robert CHALIFOUR, Dominique FAYS, Bruno BONNEAU, Damien FRANÇOIS, Alain TEIXEIRA et Philippe VACHER.

**Absent** : Néant

Le secrétaire de la séance a été Monsieur Philippe VACHER.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2020
- 2- Demande de subvention pour les travaux sur la voirie communale
- 3- Point sur les travaux de voirie
- 4- Transports et mobilités : organisation des arrêts
- 5- Modification budgétaire
- 6- Délégués aux syndicats
- 7- Représentants aux commissions de la Communauté d'agglomération de Saintes
- 8- Animation du sentier d'interprétation
- 9- Questions diverses

=====

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 juin 2020**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 17 juin 2020 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) Demande de subvention pour les travaux sur la voirie communale**

Monsieur le Maire fait part des travaux à réaliser sur la voirie communale. En effet, les voies communales n°4, 9, 31, 40 et 44 sont endommagées suite aux intempéries de ces dernières années.

L'estimation des travaux qui seront réalisés en régie avec les agents et le matériel du SIVOM ce Migron-Villars les Bois-Le Seure s'élève à 16 111,01 € HT soit 19 333,21 € TTC

Il précise, en outre, que ces travaux représentent une charge difficilement supportable pour une commune de 255 habitants avec de faibles ressources et un budget modeste.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil départemental, au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle, pour le financement des travaux nécessaires à la remise en état de ces voies communales sur 2,933 km.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'estimation des travaux pour un montant HT de 16 111,01 € HT ;
- Décide de solliciter une aide exceptionnelle auprès du Conseil départemental au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### **3) Point sur les travaux de voirie**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique FAYS, adjoint chargé de la voirie. Ce dernier indique que le goudronnage sera fait dans le courant de la semaine du 03 au 07 août.

Il signale également qu'il y a eu des dysfonctionnements sur la goudronneuse du SIVOM. Notamment sur le système de distribution de l'émulsion et ainsi que le filtre à gasoil. Une révision complète sera effectuée durant la période hivernale.

- Monsieur Philippe VACHER demande de prévoir de gravillonner une partie du chemin du Rocher pour faciliter l'accès des riverains.
- Afin d'optimiser le suivi d'entretien de la voirie, Monsieur le Maire demande à la Commission des chemins et fossés de prioriser les routes communales à entretenir.
- Monsieur le Maire demande que la commission des Chemins établisse une règle pour le goudronnage jusqu'en limite des propriétés privées.
- Madame Jacqueline BURNAT demande s'il est possible de remblayer devant le local « poubelle » des Portiers. En effet, par temps humide, l'accès est boueux.

### **4) Transports et mobilités : organisation des arrêts**

#### *4-1) déplacement de l'arrêt de bus du bourg*

Monsieur le Maire rappelle que l'arrêt de bus actuel n'est pas très sécurisé. En effet, il est situé dans un virage sur une route étroite à l'intersection de la RD229 et la VC24 De plus, il est positionné sur un terrain privé et enfin l'abri construit en bois est vétuste.

C'est pourquoi, il a demandé au service Transports et Mobilité de la Communauté d'Agglomération de Saintes étudier la possibilité d'un nouvel emplacement.

Monsieur Pierre BARASCOU, adjoint qui a assisté à la réunion informe qu'après l'avis favorable des services concernés (CDA, transporteur, Région, Département), l'arrêt de bus du bourg va être déplacé à côté de la mairie à partir de septembre prochain. Le panneau signalant l'arrêt (C6) devra être déplacé et un nouveau implanté « Attention enfants » (A13a).

#### *4-2) mode de transport à disposition des administrés*

Monsieur le Maire indique qu'il existe deux modes de transports alternatifs auxquels la population, privée de véhicule, peut faire appel : il s'agit du transport à la demande « Allo Buss » et du « Rézo Pouce ». Tous les renseignements sont disponibles à la mairie ou sur le

site internet de la Communauté d'Agglomération. Il invite chacun à faire la « promotion » de ces dispositifs auprès de la population.

### **5- Modification budgétaire**

Monsieur le Maire expose que les crédits inscrits au budget primitif 2020 ne sont pas suffisants et propose l'ouverture de crédits ci-après :

| Comptes      | Intitulés des Comptes                    | Crédits supplémentaires à voter |                 |
|--------------|------------------------------------------|---------------------------------|-----------------|
|              |                                          | Dépenses                        | Recettes        |
| 20413        | subvention d'équipement versée           | 1 532,00                        |                 |
| 021          | Virement de la section de fonctionnement |                                 | 1 532,00        |
| 023          | Virement à la section d'investissement   | 1 532,00                        |                 |
| 60633        | Fournitures de voirie                    | -1 532,00                       |                 |
| <b>TOTAL</b> |                                          | <b>1 532,00</b>                 | <b>1 532,00</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter les crédits énumérés ci-dessus.

### **6- Délégués aux syndicats et 7- Représentants aux commissions de la Communauté d'agglomération de Saintes**

Ces deux points sont reportés à une rencontre ultérieure lorsque la CDA aura mise en place ces commissions.

### **8- Animation du sentier d'interprétation**

En raison de la situation sanitaire actuelle et étant donné l'incertitude de l'évolution de la circulation du virus Covid-19 durant les prochaines semaines, le conseil municipal décide de ne pas proposer d'animation pour cette année. Monsieur le Maire demande que les référents chargés du sentier réfléchissent dès maintenant au programme 2021.

### **9- Questions diverses**

\* Monsieur le Maire :

- informe qu'une procédure de nettoyage d'office est en cours pour plusieurs parcelles situées dans le bourg et à Chautabry pour lesquelles les propriétaires négligent l'entretien.

- se félicite de la mobilisation des bénévoles pour la confection de masques barrières destinés à la lutte contre le Covid19. Cela a permis à chacun des habitants de Villars les Bois d'être doté de plusieurs masques. Il propose de marquer la reconnaissance de la commune en invitant ces bénévoles à participer à une journée récréative au Paléosite. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette initiative ; sollicite une subvention d'un montant de 1 575 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet « Solidarité/Entraide COVID-19 ».

- signale que l'Etat a voté la revalorisation de la dotation particulière élu local pour les communes de moins de 500 habitants. Elle passe ainsi de 3 033 € à 4 550 €.

\* Gaëlle BERNARD demande s'il est possible d'organiser une formation à la manipulation du défibrillateur. Les Pompiers seront sollicités.

\* Philippe VACHER demande à qui faut-il s'adresser pour faire réaliser le nettoyage des cours

d'eau. C'est le SYMBA qui est responsable de ce type de travaux. Une demande sera formulée auprès de ce syndicat pour une intervention sur le Souillac.

\* Le 08 août, un chantier bénévole va réaliser le dallage du fonds de la fontaine de Font-Robert ainsi que le jointoiment du puits récemment réhabilité au même lieu. Tous les conseillers volontaires sont invités à se retrouver à partir de 8h00.

\* Bruno BONNEAU :

- demande s'il est possible que l'employé communal nettoie un espace public qui était fait jusqu'à maintenant par un riverain.
- pose la question du pompage de l'eau à la source de Fontbelle.

Le prochain conseil municipal est fixé au mercredi 30 septembre 2020 à 20h30 sous réserve de modifications ultérieures.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 22h00 et ont signé au registre les membres présents.